



CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (France)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

Séminaire:
L'avenir de la politique agricole et alimentaire européenne: les Régions proposent
23 octobre 2008 - Nantes (Région Pays de la Loire)

COMPTE RENDU



▪ **Jacques Auxiette**, Président de la Région Pays de la Loire, accueille les participants en soulignant la légitimité du rôle des Régions qui entendent peser sur les principes politiques. Il place d'emblée les travaux dans leur contexte mondial, environnemental et de sécurité alimentaire qui fait de la PAC une politique particulière.

Cette politique doit rester commune et européenne avec des enjeux budgétaires forts car elle ne doit pas servir de variable d'ajustement en période de crise.

Les marchés ne pouvant pas s'autoréguler, il convient d'approfondir la réflexion sur les outils de régulation, d'abord au niveau européen, puis au niveau mondial.

Il trace quelques pistes de réflexion sur la promotion de la qualité, sur le lien entre agriculture et aménagement des territoires et sur la gouvernance de cette politique qui demeure de son point de vue encore beaucoup trop centralisée.

▪ **Claudio Martini**, Président de la CRPM, rappelle que la valeur ajoutée de la CRPM réside dans l'amélioration des politiques communautaires sous deux angles principaux: la gouvernance et la cohésion territoriale ce qui confère à la PAC une importance primordiale.

Il souligne que le second pilier se trouve « à la croisée des chemins » et estime nécessaire d'en confier la gestion aux autorités régionales qui ont démontré leur capacité.

Il invite les participants à ne pas faire abstraction de la dimension mondiale car s'occuper de cette dimension c'est aussi se préoccuper de nos propres intérêts.

Il termine en proposant que soit organisée une rencontre annuelle entre la Commission européenne et les Régions afin de renforcer et de structurer un dialogue nécessaire.

▪ **Mariann Fisher-Boel**, Commissaire européenne à l'agriculture, indique d'emblée les points d'accord et de désaccord avec le document de travail de la CRPM sur l'avenir de la PAC en soulignant sa satisfaction d'être proche du terrain à l'occasion de ce séminaire.

Elle estime par exemple sur la question du paiement unique qu'il ne serait pas réaliste aujourd'hui de couper le lien entre paiement unique aux exploitants et nombre d'hectare. Se battre sur ce point serait une perte de temps.

Sur l'ancien article 69 -article 68 actuel-, elle estime qu'il peut être efficace pour traiter des problèmes des Régions. Sur la gestion des risques -considérée comme très importante par la CRPM, elle se déclare d'accord.

Elle marque en revanche un désaccord sur l'outil avec lequel on va faire évoluer le système en estimant qu'il doit rester découplé et aussi simple que possible.

Titre de la réunion - Date - Lieu

Sur la politique de développement rural, elle plaide pour une grande visibilité permettant de choisir : le système doit être très flexible.

Sur la relation entre politique de développement rural et politique régionale, la première ne doit pas être intégrée à la seconde car le système actuel permet de garantir que les crédits sont bien utilisés en faveur du développement rural.

Concernant les nouveaux enjeux tels que le maintien de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, elle estime qu'il faut des financements supplémentaires pour y faire face.

Sur la diversité de la production et la recherche d'une plus grande qualité, elle se déclare d'accord et se réfère au Livre Vert sur la qualité des produits agricoles en indiquant que la Commission est prête à changer les choses en fonction des résultats de la consultation et invite la CRPM à participer à la conférence organisée par la présidence tchèque en mars 2009 sur les productions de qualité.

Enfin concernant les questions budgétaires, Mme Fisher-Boel rappelle qu'il a été décidé en 2002 jusqu'en 2013 et qu'il convient de s'y tenir pour avoir de la prévisibilité.

Elle conclut en rappelant qu'en matière de PAC, l'élément essentiel de la décision revient aux États membres, mais que cette politique doit répondre à de très nombreux besoins ce qui rend légitime l'écoute de la voix des Régions notamment. Elle invite donc la CRPM à continuer de s'exprimer sur cette politique.

Débat

Jean-Marc Bureau, Vice-Président du SIVAM, souligne l'urgence de changer un système (DPU) qui génère de fortes disparités entre des productions différentes soumises à des contraintes similaires.

Olivier Alain, Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor (France), souligne la difficulté de s'adapter au marché aujourd'hui sans élément de régulation. Il estime que le découplage a été une erreur et demande que l'on revienne sur cette disposition. De son point de vue, la deuxième erreur a été la dérégulation qui a mis fin à un modèle qui donnait satisfaction.

Mme Fischer-Boel rappelle que la décision appartient aux États membres mais que les conditions du dialogue sont là. Sur le découplage elle estime qu'il s'agit là d'une bonne décision dans la mesure où la liberté est laissée aux agriculteurs et, qu'en tout état de cause, il est impossible d'éliminer tous les risques. Il convient également de tenir compte de la position que doit tenir la Commission dans la négociation mondiale.

Sur la première question elle rappelle que la Commission a ouvert la possibilité pour les États membres de revoir le système pour avoir davantage de flexibilité. Elle concède qu'il faudra du temps et des efforts pour y parvenir et compte sur la pression des nouveaux États membres.

M. Graciet, Président de l'Association des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique, revient sur le découplage en insistant sur les différents types de production (annuelle/pluriannuelle). Il prédit une destruction pour l'élevage et les cultures pérennes en cas de maintien du découplage car des engagements de filières ont été pris et les charges qui demeurent fixes se répartissent sur ceux qui restent.

Joël Limouzin, Président de la FRSEA-Pays de la Loire, note que la Commissaire n'a pas répondu sur la question de la régulation des prix et que si rien n'est fait pour réguler les marchés on « va dans le mur ».

Un représentant de la **Confédération Paysanne** estime qu'en 2003 le découplage n'a pas intégré plusieurs éléments concernant la volatilité et la lisibilité des prix ce qui se traduit par un système aujourd'hui rigidifié.

Mme Fisher-Boel répond qu'elle ne sous-estime pas les difficultés rencontrées dans l'élevage. Elle indique que dans le cadre du bilan de santé une discussion est ouverte pour savoir comment et quoi faire concernant le système de couplage ovin/caprin pour le lait dans les régions défavorisées.

Sur la dernière question, elle indique qu'il ne faut pas s'attendre à une proposition de la Commission sur des paiements contre cycliques et cite l'exemple des USA qui devront changer de système devant les grandes difficultés que cela génère.

Comment imaginer des filets de sécurité sur les revenus ? Qui va payer la note ? interroge-t-elle. Le système de couplage ne reviendra pas. Et de citer l'exemple de l'Argentine où le gouvernement régule et décide de tout ce qui ne marche pas.

Un représentant de **South-West Finland** remercie la Commissaire pour sa franchise et demande quels sont les enseignements à tirer de la crise et quelles sont les solutions envisageables pour les DPU. Il s'interroge également sur le type d'outils à utiliser pour que l'article 68 soit utile.

Xavier Gizard, Secrétaire général de la CRPM, demande à la Commissaire si un des rôles de la Commission ne serait pas de favoriser l'échange de bonnes pratiques.

Mme Fisher-Boel, en réponse à la question de South-West Finland, estime que l'enveloppe budgétaire consacrée à l'article 68 est suffisante.

Sur un marché plus régulé et sur le fait de savoir comment l'agriculture devrait réagir à la crise actuelle, elle souligne qu'il n'y a jamais eu de pénurie alimentaire en Europe qui demeure le plus gros exportateur mondial. Elle n'est pas en faveur d'un marché plus régulé car si nous utilisons des taxes les autres Régions du monde feront de même. Si nous protégeons notre production, nous serons exclus des exportations. Elle termine en rappelant les trois objectifs à atteindre: qualité, qualité et qualité !



Pour les sessions thématiques, les interventions sont téléchargeables ci-après.